

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLY, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2013/671 - Enseignement et transmission artistiques - 3213
Répartition de subventions dans le domaine des
enseignements artistiques**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés des subventions d'un montant total de 4 622 €, au titre de l'aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs, selon la répartition suivante :

- Ville de HOENHEIM : 928 €
- Autres tiers : 3 694 €.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires sur présentation de factures acquittées certifiées, attestant l'effectivité de la dépense.

La commission permanente décide également d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- Association "Alsace Cinémas" : 5 750 € pour l'opération "Collèges au cinéma"
- Maison des jeunes et de la culture de WINGEN-SUR-MODER : 5 000 € pour l'installation d'un projecteur numérique au collège
- Association pour la formation des organistes des églises protestantes (AFORGEPE) : 1 920 € pour l'organisation des activités 2013.

La subvention d'un montant inférieur à 3 000 € sera versée au bénéficiaire dans les meilleurs délais.

Les subventions d'un montant supérieur à 3 000 € seront versées aux bénéficiaires selon les modalités suivantes : un acompte de 50 % dans les meilleurs délais ; le solde au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

Dans les deux cas, les associations devront produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

La commission permanente approuve par ailleurs la convention d'objectifs et de moyens 2013-2016 à conclure entre l'Association "Pôle Sud", l'Etat (direction régionale des affaires culturelles d'Alsace), la Région Alsace, la ville de STRASBOURG et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80929-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13